

LES GRANDES DATES DE L'HISTOIRE DU DROIT DU TRAVAIL

- 1791 : la Révolution supprime les « corporations » (loi Le Chapelier)
- 1841 : première loi du travail réglementant le travail des enfants
- 1864 : la « coalition » n'est plus un délit : le droit de grève est reconnu
- 1884 : les syndicats sont autorisés (loi Waldeck-Rousseau)
- 1892 : création de l'Inspection du travail
- 1898 : principe de la responsabilité civile de l'employeur pour les accidents survenus dans l'entreprise
- 1900 : semaine de 70 heures (loi Millerand)
- 1906 : le repos hebdomadaire devient obligatoire
création du Ministère du Travail
- 1909 : les salaires doivent être versés à intervalles réguliers, tous les 15 jours ou tous les mois.
- 1910 : loi instituant le Code du travail
- 1919 : autorisation des conventions collectives
- 1936 : création des délégués du personnel (entreprises de plus de 10 salariés)
- 1941 : Charte du travail du gouvernement de Vichy : grèves interdites, syndicats uniques et obligatoires
- 1945 : Création des Comités d'entreprise, de la médecine du travail et des Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS)
- 1946 : inscription du droit de grève et du droit syndical dans le préambule de la Constitution
- 1950 : SMIG (G= garanti)
- 1958 : Création de l'assurance chômage ; droits sociaux inscrits dans la Constitution
- 1968 : reconnaissance de la section syndicale d'entreprise
- 1970 : SMIC (C= croissance)
- 1982 : Accords de branche dérogatoires à la réglementation du travail
Création des CHSCT (CHS et des conditions de travail)
- 1988 : RMI
- 1991 : obligation pour l'employeur d'évaluer les risques professionnels
- 2002 : Loi de Modernisation sociale : un projet social doit être négocié par établissement
- 2008 : Mai : entrée en vigueur du nouveau Code du travail
Juin : loi de Modernisation du marché du travail
Rapport sur la « Mesure des risques psychosociaux au travail »